



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA
SALLE GEORGES POMPIDOU ET DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE ANDRE COSTES A
L'ASSOCIATION CYCLO-CAMPING
INTERNATIONAL POUR SON FESTIVAL
INTERNATIONAL DE VOYAGE A VELO DU 21
AU 22 JANVIER 2023**

**DÉCISION N° DM-22-414
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, Adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association Cyclo-Camping international, sise 5 rue Perrée à Paris (75003) représentée par Madame Isabelle LANCELOT en sa qualité de Présidente, d'organiser des animations dans le cadre du *Festival International du Voyage à Vélo*, dans la salle Georges-Pompidou louée du vendredi 20 janvier au dimanche 22 janvier 2023 (journées de montage et démontage incluses) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux du samedi 21 au dimanche 22 janvier 2023 (journées de montage et démontage incluses),

VU les règlements d'utilisation de la salle Georges-Pompidou et de la salle André Costes ;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme visant à faciliter l'accueil des événements au rayonnement international sur son territoire;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Cyclo-Camping international, 5 rue Perrée à Paris (75003), représentée par Madame Isabelle LANCELOT en sa qualité de Présidente, une convention dans le cadre du *Festival international du Voyage à Vélo* pour y organiser des animations dans la salle Georges-Pompidou louée du vendredi 20 janvier au dimanche 22 janvier 2023 (journées de montage et démontage incluses) et dans la salle André Costes mise à disposition gracieusement du samedi 21 au dimanche 22 janvier 2023 (journées de montage et démontage incluses), pour un montant de 1 809 euros (mille huit cent neuf euros) T.T.C.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221114-lmc1H10196H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022
Date de Publication : 14/11/2022

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221114-Imc1H10196H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022
Date de Publication : 14/11/2022